

**Avec vous, des élus engagés pour  
défendre et revaloriser notre métier**



**La FSU : une fédération qui fait avancer les revendications  
des Psy EN, et défend les CIO et les RASED.**

Les élections professionnelles des Psy EN se dérouleront par vote électronique du jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre 2018. Les Psychologues de l'Éducation Nationale devront élire pour quatre ans leurs représentants pour les CAPA, et CAPN (Commissions Paritaires Académique et Nationale), ainsi que pour les CTA, et CTM (Comités Techniques Académique et National).

La mise en œuvre du corps unique des Psychologues de l'Éducation Nationale, à compter du 1er septembre 2017 a été rendue difficile du fait de l'hostilité du pouvoir en place.

Cependant, au-delà de la vision que chacun peut avoir de l'orientation et de la psychologie, le corps unique des psychologues, combiné à la mise en œuvre du PPCR (parcours professionnel carrière rémunération), a permis une revalorisation indéniable de la carrière des Psy EN EDO et DCIO.

Ainsi, l'ancien statut des Co-Psy et DCIO cantonnait les Co-Psy au plafond de verre de la classe normale, et les DCIO au plafond de verre de la hors classe.

Dans notre académie, un an après la mise en application du corps unique et de PPCR, plus de 80% des Psy EN EDO au 11ème échelon ont accédé à la hors classe, et plus de la moitié des Psy EN-DCIO promouvables à la classe exceptionnelle ont été promu.e.s.

Au cours de cette première année de mandat, les élues Psy EN de la FSU sont aussi intervenues à de nombreuses reprises auprès de l'administration, que ce soit pour obtenir la possibilité pour les Psy EN stagiaires de faire leurs stages dans leur académie de résidence, ou pour permettre la promotion à la hors classe des collègues ayant le plus d'ancienneté au 11ème échelon.

Au printemps dernier, vous avez aussi trouvé les élu.e.s de la FSU à vos côtés, pendant les mobilisations académiques (heures d'information syndicale, rassemblements, manifestations, CIO plein vent).

Vous trouverez dans cette publication un bilan de l'action des élues Psy EN de la FSU au cours de ce mandat, ainsi que les perspectives d'actions, et d'interventions pour le nouveau mandat qui se présente.

En votant pour la liste des Psychologues de l'Éducation Nationale présentée par la FSU, vous conforterez l'action et la représentativité de ses élu.e.s. Vous choisirez des élu.e.s expérimenté.e.s, qui savent intervenir efficacement auprès de l'administration. Enfin, vous vous rassemblez avec les enseignants, au sein de la première fédération de l'Éducation Nationale : la FSU

Dominique Leylavergne - Roland Gayet

**Pour les CAPA votez :**

**Pour le CTA  
votez :**

## Le corps unique des Psychologues a permis une revalorisation de la carrière des Psy EN EDO et des directeurs de CIO.

La mise en œuvre du corps unique des psychologues, et le PPCR (parcours professionnel carrière rémunération) ont permis une revalorisation indéniable de la carrière des Psy EN EDO et DCIO.

A l'issue des CAPA hors classe et classe exceptionnelle 2017 et 2018, le bilan de la mise en œuvre du corps unique et de PPCR est particulièrement positif.

Ainsi, dans notre académie, sur les 34 Psy EN EDO au 11ème échelon 28 ont accédé à la hors classe, c'est à dire plus de 80%. Les promus avaient tous entre 12 et 4 ans d'ancienneté au 11ème échelon. Quant aux 11 Psy EN-DCIO promouvables à la classe exceptionnelle, 6 ont été promus.

Désormais, les Psy EN EDO ne verront plus leur carrière stoppée au 11ème échelon pendant 10 ans voire plus, mais pourront avoir une continuité de carrière, et accéder à la hors classe au bout de deux ans (en moyenne) d'ancienneté au 11ème échelon.

Le SNES-FSU continuera d'intervenir pour améliorer ces acquis, et notamment pour élargir les conditions d'accès à la classe exceptionnelle pour qu'elle devienne à terme un débouché de carrière pour toutes et tous.



## Le SNES-FSU aux côtés des collègues lors des mobilisations contre le démantèlement de l'ONISEP, et des CIO.

Au printemps dernier, le SNES a été aux côtés des collègues, pour impulser des temps d'information syndicale, et des mobilisations académiques (heures d'information syndicale, rassemblements, manifestations, CIO plein vent).

Malgré des mobilisations réussies, la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » a finalement été votée le 1<sup>er</sup> août, permettant ainsi d'engager le démantèlement de l'ONISEP.

Cependant, tout n'est pas joué. Il faut exiger le maintien de pôles information au sein de l'Éducation Nationale, en vertu des missions nationales, sur les voies de formation et les métiers, qui restent dévolues à l'ONISEP.

En ce début d'année scolaire, le ministère continue d'entretenir le flou. Cependant, l'objectif du rapport CAP 22, et le discours du 1<sup>er</sup> ministre le 27 septembre devant l'ARF ne trompent personne. Il s'agit pour l'un de confier de nouvelles compétences aux régions dont l'orientation scolaire, et pour l'autre de prévoir la possibilité d'expérimenter. C'est donc en fonction des demandes d'expérimentation de chaque région que le MEN déciderait de ce qu'il va faire des CIO et des personnels !

Nous avons démontré le 5 juin dernier à Paris (400 personnels à l'AG, 1000 à la manifestation) que de très nombreux collègues étaient prêts à se mobiliser, et rejettent ces projets destructeurs ! Plus que jamais, il faut défendre notre statut, et nos missions, ainsi que des missions identiques pour tous les CIO, dans tous les territoires ! Rien n'est joué, ensemble nous pouvons gagner !



29 > 06  
NOV DÉC

**Votez !**

POUR AGIR ENSEMBLE

## Avec vous des élu.e.s engagé.e.s pour défendre la carrière et les droits des Psychologues de l'Éducation Nationale :



Dans l'académie de Lyon depuis janvier 2018, les élu.e.s Psy EN de la FSU ont obtenu :

- la possibilité pour les Psy EN stagiaires de faire leurs stages dans leur académie de résidence ;



- la régularisation des différentes indemnités des Psy EN lors de la mise en œuvre du corps unique (indemnité de fonction, indemnité de tutorat d'un Psy EN stagiaire, indemnité pour exercice en REP, et NBI pour fonction de DCIO) ;



- un avancement de carrière le même pour tous dans la classe normale (seul perdure un avancement différencié pour le passage au 7ème et 9ème échelon) ;



- un accès à la hors classe pour toutes et tous, et la promotion prioritaire des collègues ayant le plus d'ancienneté au 11ème échelon ;

- la prise en compte de l'équilibre homme/femme, et de l'âge pour l'accès à la classe exceptionnelle (faire en sorte que le maximum de collègues proches de la retraite soient promu.e.s).

Lors de ce prochain mandat de quatre ans, les nouveaux élu.e.s Psy EN de la FSU :

- seront attentifs à ce que les rendez vous de carrière aux 6ème, 8ème, et 9ème échelons se déroulent en respectant le droit des collègues (possibilité de contester l'avis final du Recteur, et de faire un recours en CAPA) ;

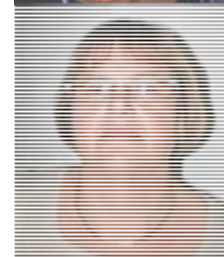
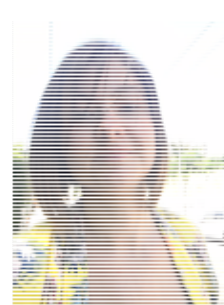
- veilleront à ce que les collègues ayant le plus d'ancienneté au 11ème échelon soient promu.e.s à la hors classe ;

- interviendront pour faire en sorte que les modalités d'accès à la classe exceptionnelle soient revues, au profit d'un accès ouvert à toutes et tous, et pour que le plus de collègues soient promu.e.s avant leur départ en retraite.

Ils continueront aussi:

- d'informer et conseiller les Psy EN stagiaires et titulaires participant au mouvement, afin que l'administration prenne en compte l'ensemble de leurs points dans le cadre des mouvements inter et intra ;

- d'impulser la mobilisation, et de soutenir l'action des personnels des CIO, contre le démantèlement de l'ONISEP, des CIO, et des missions des Psy EN EDO



## Mais aussi des élu.e.s avec vous dans les mobilisations



Pour les CAPA votez :

Pour le CTA votez :



ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN

## PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Liste  
présentée par



4 Titulaires, 4 Suppléants  
6 Femmes, 2 Hommes

### Classe exceptionnelle des Psychologues de l'Éducation nationale

1. Mme GENET Annie - Ecole primaire - Guéreins (01)
2. Mme MARLIER Sabine - CIO de Trévoux - Trévoux (01)

### Hors classe des Psychologues de l'Éducation nationale

1. Mme LEYLAVERGNE Dominique - CIO d'Etat de Lyon-Est - Villeurbanne (69)
2. Mme MEZERETTE Blandine - CIO de Bourg-En-Bresse – Bourg-en-Bresse (01)

### Classe normale des Psychologues de l'Éducation nationale

1. Mme BABIN Gwendoline - Ecole primaire des Petits Fagotiers - St Martin-en-Haut (69)
2. M. RABIN Emmanuel - CIO d'Etat de Saint-Priest - Saint Priest (69)
3. Mme PASSOT-DALLERY Marion - CIO d'Etat de Lyon-Nord - Lyon (69)
4. M. BADIOU Arnaud - Ecole élémentaire Jules Ferry - Villeurbanne (69)

## Modalités de vote

Lors des élections papier de novembre 2017, **la participation des Psy EN EDO était en forte baisse** (- 17 points par rapport au dernier vote des Co-Psy en 2014). Cette année, le ministère a décidé que les élections seraient électroniques :

**ne nous laissons pas piéger, votons pour faire entendre notre voix !**

### Etape 1 : Création du mot de passe

Je me connecte à mon espace électeur :

[elections2018.education.gouv.fr](http://elections2018.education.gouv.fr)

- Je saisis mon adresse de messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-lyon.fr)

Je confirme à partir du lien reçu sur ma boîte académique ou sur le webmail académique <https://webmail.ac-lyon.fr/>

- Je crée mon mot de passe

Les listes électorales des scrutins auxquels je vote sont publiées sur mon espace électeur

### Etape 2 : Consultation listes et profession de foi

Je me connecte à mon espace électeur :

[elections2018.education.gouv.fr](http://elections2018.education.gouv.fr)

Les professions de foi et les candidats sont consultables pour chacun de mes scrutins



Pour participer, vous devez utiliser votre boîte mail académique (prenom.nom@ac-lyon.fr).

Pour faire entendre votre voix, activez dès à présent votre messagerie

### Etape 3 : Notice de vote (jusqu'au 13 novembre)

Ma notice de vote m'est remise en main propre, sur mon lieu de travail contre émargement. **Les non titulaires recrutés tardivement et les électeurs qui demanderont à nouveau leur identifiant en cas de perte recevront un identifiant par voie électronique.**

**Elle contient mon identifiant électeur.**

### Étape 4 : Je vote à tous les scrutins qui me concerne

En me connectant à :

[elections2018.education.gouv.fr](http://elections2018.education.gouv.fr)

Avec : mon identifiant et mon mot de passe électeur

29 > 06  
NOV DEC  
**Votez !**  
POUR AGIR ENSEMBLE



|            | CT<br>Académique | CT<br>Ministériel | CAP<br>Académique | CAP<br>Nationale |
|------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Titulaires |                  |                   |                   |                  |
| Stagiaires |                  |                   |                   |                  |